



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et des ressources
humaines

Office du personnel de l'Etat

Direction de l'évaluation et du système de
rémunération

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

07.12.2017

Date de révision

Date de mise en
application

01.12.2017

1. Dénomination de la fonction

Développeur 1-développeuse 1

Code fonction

2.02.018

2. But de la fonction

Etudier et réaliser des applications informatiques. Evaluer les coûts, les avantages et les contraintes de chaque solution. Développer et déployer les applications selon les méthodologies en vigueur en assurant la cohérence, la sécurité et la pérennité des applications.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- étudier et évaluer les différentes solutions, accompagner les utilisateurs dans le choix de la solution;
- planifier les différentes étapes des travaux, apporter périodiquement les adaptations nécessaires, s'assurer de la tenue des délais et informer la hiérarchie des écarts;
- développer et tester les programmes selon les standards en vigueur, mettre en place les jeux de tests, vérifier la performance des systèmes;
- vérifier, créer et améliorer les standards de développement;
- former les utilisateurs, créer les supports;
- organiser et planifier, pour la gestion des applications, les traitements informatiques tout en gérant les délais de production, en planifiant et en prenant en compte les nouvelles requêtes de service dans la production;
- participer au contrôle interne et à l'identification des risques et des défaillances;
- exécuter d'autres tâches à la demande de la hiérarchie.

4. Exigences de la fonction

Bachelor HES en informatique de gestion assorti d'un CAS et d'une expérience professionnelle dans le domaine considéré.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	K	C	I	A	H	Cl. max. 17
Points	43	10	49	5	50	Total 157